

<https://enseignants.se-unsa.org/Transidentite-en-milieu-scolaire-le-ministere-avance-enfin>



Transidentité en milieu scolaire : le ministère avance enfin

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : lundi 4 octobre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Pour favoriser la scolarité des élèves transgenres ou en questionnement, le ministère de l'Éducation nationale a publié, le 30 septembre, une circulaire visant à mieux prendre en compte l'identité de genre en milieu scolaire.

Ce texte - entièrement rédigé en écriture inclusive - aborde le sujet sous le bon angle : favoriser la réussite de chaque élève. Or les élèves transgenres voient leur scolarité pénalisée par l'expression de leur identité de genre. Cela se traduit notamment par des moqueries, du harcèlement ou des mises à l'écart, qui ouvrent la voie au repli sur soi, à la déscolarisation et à toute manifestation de désespoir. Le taux de suicide des élèves trans est sept fois plus élevé que les élèves cisgenres.

Ainsi, la circulaire donne des pistes concrètes de résolution des problèmes, souvent liés au changement de prénom, à l'usage des vestiaires et des toilettes, ou encore des chambres lorsque les établissements proposent des internats. Un regard spécifique est apporté à l'aspect vestimentaire, il est demandé *« de s'assurer que les règles de vie scolaire, en particulier celles relatives aux tenues vestimentaires, ne font pas l'objet de consignes différenciées selon le genre. Ainsi, les vêtements et accessoires autorisés et interdits le sont pour tous les élèves sans distinction, notamment lorsque ces interdictions sont justifiées par des impératifs de sécurité. Il en va de même pour le port du maquillage et des bijoux - y compris dans les filières professionnelles et durant les périodes de formation en milieu professionnel. »*. Cette circulaire met ainsi fin aux règlements qui ne s'adressent qu'à la tenue des filles. Il était temps.

Le SE-Unsa approuve sans réserve les principes exposés, mais regrette que cette circulaire ne prévoise pas de moyens spécifiques pour la formation des enseignants et personnels éducatifs. Ainsi, par exemple, la première partie de cette circulaire : *« Comprendre les réalités et la diversité des situations de transidentités »* pose un cadre scientifique et juridique qui nécessite que les acteurs puissent le travailler de façon approfondie pour se l'approprier pleinement. De plus, aucun bilan des actions menées n'est envisagé. Ces absences font courir le risque que les avancées contenues dans cette circulaire se résument à un témoignage, sans portée opérationnelle auprès des élèves.

C'est bien pour agir au plus près du terrain que le SE-Unsa déploie depuis plusieurs mois des actions de formation dans les académies sur la prise en compte des élèves LGBT+. La liberté d'expression de son genre fait partie de la liberté d'expression tout court, qui participe de la liberté de conscience et de la laïcité. C'est un pilier de notre République, qui concerne chacune et chacun de nos élèves..

Paris, 4 octobre 2021,
Stéphane Crochet,
Secrétaire général

Attachée de presse :
Brigitte Biardoux
01 44 39 23 93